

L'ajournement

Je n'ai pas beaucoup d'espoirs, si je me fonde sur les discussions qui ont eu lieu, que la position du gouvernement fédéral change. J'espère cependant que le gouvernement envisagera de changer sa politique dans le contexte d'un renouvellement des relations fédérales-municipales au Canada et qu'il assumera sa part du fardeau fiscal pour les services assurés à l'égard des propriétés qui lui appartiennent dans les municipalités. J'espère qu'il examinera les revendications spéciales d'une région comme celle de la capitale nationale qui subit les contrecoups de ses politiques. J'espère également que l'Ontario étudiera la structure de ses taxes d'affaires et de ses taxes résidentielles et qu'on apportera certaines modifications qui correspondront davantage à la façon dont les taxes foncières sont prélevées dans d'autres parties du Canada. Cela aurait pour effet d'accroître la subvention de façon considérable.

● (2220)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un plaisir de répondre au député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) au nom de mon collègue le député de Scarborough-Ouest (M. Martin) qui est présentement retenu par ses activités gouvernementales.

En réponse à la question posée par le député d'Ottawa-Ouest, je préciserai que le gouvernement est en train de rédiger un projet de loi concernant les subventions accordées aux municipalités pour compenser les impôts qu'il n'acquitte pas. Un bill renouvelant complètement la loi sur les subventions aux municipalités sera déposé d'ici peu. Les propositions gouvernementales visant à accroître le programme de subventions seront énoncées en détail dans ce bill. Une déclaration contenant une description générale des propositions sera faite dans quelques jours.

La préparation de cette nouvelle loi a nécessité beaucoup de travail, dont l'étude de toutes les différentes restrictions actuelles en matière d'octroi de subventions. On a en particulier effectué une étude détaillée de chacune des catégories de biens immobiliers ne donnant pas actuellement droit à des subventions ainsi que différents cas litigieux au titre de ce programme qui se sont accumulés depuis 22 ans, époque où cette législation a été modifiée pour la dernière fois.

Bien que le programme d'octroi de subventions à la place d'impôts soit un programme national qui s'applique à l'échelle de tout le Canada il revêt effectivement une importance particulière pour les municipalités de la région de la capitale nationale, y compris la ville d'Ottawa à laquelle le député d'Ottawa-Ouest a fait allusion. Compte tenu des circonstances, le gouvernement a étudié attentivement les répercussions de l'actuel programme de subventions sur la ville d'Ottawa pour veiller à ce que le nouveau programme traite cette ville d'une façon juste et équitable. La nouvelle loi sur les subventions aux municipalités tiendra compte de cette étude et les propositions du gouvernement apporteront d'importants avantages à la ville. Elle tiendra également compte des nombreuses instances présentées par la ville ou pour son compte par les députés d'Ottawa-Ouest et Ottawa-Vanier (M. Gauthier).

En guise de conclusion, monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter les députés d'Ottawa-Ouest et d'Ottawa-Vanier pour toute

[M. Francis.]

la conviction qui a caractérisé leurs interventions pour le compte des habitants d'Ottawa sur cette question particulièrement délicate.

L'INDUSTRIE—LA RECONSTRUCTION DES AÉROPORTS DE TRINIDAD—LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, il y a quelque temps j'ai reçu une lettre d'un électeur qui est vice-président d'une société de génie en télécommunications. Il joignait à sa lettre un article du *Globe and Mail* tiré des pages consacrées aux affaires. Le titre indiquait que le Canada fournirait 10 millions de dollars pour la construction d'aéroports à Trinidad et qu'il prévoyait de l'aider à construire dans cette île de nouveaux aéroports ainsi qu'un pénitencier.

Il y a quelques jours, le 15 février, le *Citizen* d'Ottawa publiait un article dans lequel il signalait que le Canada tiendrait le rôle d'entrepreneur principal dans ces travaux de construction. Voici un extrait de cet article:

On présume que lorsque le mémoire a été discuté, les représentants officiels de Trinidad ne connaissaient pas l'expérience qu'a le Canada en matière de construction pénitentiaire.

Si le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) cherche à vendre à l'étranger le savoir-faire du Canada en matière de construction pénitentiaire, lequel va-t-il choisir comme modèle: Archambault, Millhaven ou Laval, à moins que ce ne soit le pénitencier de Colombie-Britannique, Dorchester ou Kingston?

Lorsque j'ai demandé au ministre à la Chambre des précisions sur l'accord que son ministère négociait avec Trinidad, il a répondu, comme il est inscrit à la page 1652 du hansard:

Le ministère des Transports a préféré jouer le rôle d'entrepreneur principal. Il fera les appels d'offres et accordera des sous-contrats à des ingénieurs canadiens pour exécuter les travaux.

Il y a deux questions à considérer ici, monsieur l'Orateur. D'abord, le gouvernement a-t-il véritablement la compétence voulue pour tenir le rôle d'entrepreneur principal dans la construction d'aéroports? L'aéroport de Mirabel a coûté 600 millions de dollars et connaît à présent un déficit d'environ 1 million de dollars par semaine, soit 52 millions de dollars par an. Au point de vue de l'importance du trafic, c'est le 44^e au Canada, ce qui ne prouve pas que le gouvernement ait réellement la compétence pour jouer le rôle d'entrepreneur principal à ce chapitre. Il y a un an, alors que j'ai emprunté l'aéroport de Mirabel, il y avait des fuites dans le toit et des fentes dans les planchers. On avait placé un récipient en zinc pour collecter l'eau qui coulait du toit—le tout encerclé par un splendide cordon de velours rouge. C'est le gouvernement l'entrepreneur principal de cette installation.

● (2225)

Voici ce qu'a dit le vérificateur général à propos du rôle joué par le gouvernement en qualité de principal entrepreneur à l'aéroport de Calgary. Je cite un extrait du paragraphe 19.105:

Il est vrai que l'avant-projet et la construction des aérogares en fonction des besoins futurs constituent une tâche complexe; cependant, nous ne sommes pas convaincus que les procédés du ministère suffisaient à prévenir les augmentations inutiles soit du coût soit des dimensions de l'aérogare de Calgary. En particulier:

On a délégué une autorité considérable à la région de l'Ouest sans examen véritable, contestation et direction par l'administration centrale.